

PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 5 mai 2026

Présidence: Claude Bidlingmeyer

Ouverture: 20h00

Appel: 40 membres présents, 14 membres excusés

Excusés
Philippe Anderegg
Laurence Bermejo Dubois
Philippe Blaser
Pierre-François Charmillot
Jérôme Ciolini
Ewa Duhamel
Rémy Founou
Christian Hay
Marie-Thérèse Hegetschweiler
Antonio Magallanes
Guy Morier-Genoud
Emmanuel Mounier
David Rezé
Valérie Schlup

Le quorum est atteint: 74%

Ordre du jour

1. **Procès-verbal** de la séance du **10 mars 2026**.
2. **Communications** du Président.
3. **Communications** de la Municipalité N° 39.
4. **Réponse de la Municipalité** à l'interpellation de R. Founou « Quelle est la position de la Municipalité concernant la fermeture de la piscine du Martinet ? »
5. **Réponse de la Municipalité aux postulats de F. Rapini**: « Une nouvelle piscine sur le territoire rollois ? » **et de D. Bidlingmeyer** : « Une réflexion sur la volonté de la commune et les opportunités envisageables pour offrir à la population une piscine municipale ».
6. **Rapport** de l'auditeur sur les **comptes communaux 2025**.
7. **Rapport de la Cofin** sur le **PM 2021-2026 N° 62** – Demande de crédit d'étude relatif à l'organisation d'un concours d'architecture pour la parcelle N°1671 (Ex-usine TESA-ROCH).
8. **Rapports de la CPUM** et de la **Cofin** sur le **PM 2021-2026 N° 65** – « Demande de crédit d'étude relatif à l'élaboration du plan d'affectation Val Ombré - La Harpe »
9. **Rapports de la Commission ad hoc** et de la **Cofin** sur le **PM 2021-2026 N° 67** – « Demande de crédit d'étude relatif à la suppression de l'agitation dans le port ouest par forte bise ».

10. Rapport de la commission chargée d'examiner la réponse de la Municipalité au postulat D. Bidlingmeyer et Consorts – « Un plan d'action 2023-2026 pour des infrastructures permettant la pratique des activités physiques en extérieur et englobant toutes les tranches de la population ».

11. Postulat G. Troccoli & Consorts – « Pour la continuité du traitement des enjeux énergétiques au niveau communal ».

12. Associations intercommunales : AIER – SIDERE – Conseil Régional Région Nyon – Enfance et Jeunesse ENJEU – ORPC / **Commissions consultatives municipales** : CODEV – COCISE – COMEDD.

13. Divers et propositions individuelles.

En ouverture de séance le Président souhaite la bienvenue aux conseillers ainsi qu'aux municipaux, au public et à la presse.

Il en vient ensuite à l'ordre du jour qui est modifié par l'annulation des points 6 et 7 qui sont reportés à la séance du mois de juin.

Le Président fait alors voter l'ordre du jour modifié qui est accepté à l'unanimité.

1. Procès-verbal de la séance du 10 mars 2026.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité tel que présenté.

2. Communications du Président.

Le Président lit la lettre de démission de sa fonction de future conseillère communale de Mme Manon Schmutz. Il demande ensuite aux chefs groupes de fournir la liste des conseillers élus pour la prochaine législature ainsi que les noms des membres appelés à siéger dans les futures commissions permanentes ou dans les associations intercommunales.

3. Communications de la Municipalité

Mme Ruchti revient sur la Promenade John Berney où le service Espaces verts / Voirie a installé des bacs devant les arbres pour protéger leurs racines. Il a malheureusement fallu constater que ces bacs n'empêchent que moyennement les véhicules de stationner car les conducteurs parviennent à parquer en diagonale concave sans craindre de rayer la carrosserie en touchant, presque, les bacs. Le périmètre de protection sera donc élargi. C'est une petite déconvenue mais les mesures sont prises et l'effort sera poursuivi.

4. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de R. Founou « Quelle est la position de la Municipalité concernant la fermeture de la piscine du Martinet ? »

Le Président procède à un petit rappel sur les interpellations et stipule que la Municipalité peut y répondre lors de leur dépôt ou lors de la séance suivante, si elles sont soutenues par 5 membres et ensuite acceptées par le Conseil. La discussion qui s'ensuit adopte alors les interpellations par une résolution, ou sinon retour à l'ordre du jour.

Le Président ouvre alors la discussion.

M. Rapini prend la parole au nom de M. Founou qui se dit globalement satisfait de la réponse municipale.

5. Réponse de la Municipalité aux postulats de F. Rapini: « Une nouvelle piscine sur le territoire rollois ? » **et de D. Bidlingmeyer :** « Une réflexion sur la volonté de la Commune et les opportunités envisageables pour offrir à la population une piscine municipale ».

Le Président ouvre la discussion sur la réponse municipale.

M. D. Bidlingmeyer demande si au vu des deux postulats traités, deux commissions seront nommées ou une seule puisqu'il n'y a qu'une réponse.

Le Président se dit qu'il n'y a qu'une réponse englobant les deux postulats mais il est interpellé par la nomination d'une commission destinée à traiter cette réponse. Après discussion avec la préfecture sur la réponse à donner à un postulat, on peut soit nommer une commission, soit voter sur la réponse municipale. Si on nomme ce soir une commission elle rapportera; si on vote directement sur la réponse municipale, elle sera ou acceptée ou refusée mais de toute façon sans contrainte pour la Municipalité puisque le postulat n'est pas contraignant. La réponse, si elle est refusée, n'engendrera rien de plus de la part de la Municipalité.

M. D. Bidlingmeyer ne comprend pas pourquoi une commission ne serait pas constituée ce soir, puisque selon le préfet dans le cadre d'un postulat une réponse est donnée avec pour suite la nomination d'une commission qui étudie cette réponse. Il pense que la création d'une commission, sur le sujet aussi délicat qu'est celui de la piscine actuellement, doit avoir lieu.

Le Président reprend la main en mentionnant la procédure à suivre dictée par le Canton pour un postulat: débat au Conseil et vote. Il n'est pas mentionné de nomination de commission ou autre. Si la réponse municipale ne convient pas, il suffit de la refuser. Il n'est pas sûr qu'élire une commission suite à une réponse municipale soit correct, il n'a pas pu obtenir de réponse précise sur ce point. Les commissions élues doivent rapporter sur un préavis, un objet déposé, un projet, un règlement qui sont de compétence du Conseil, pas sur une réponse.

La procédure qui pourrait être suivie serait de transformer le postulat en interpellation qui serait reposée à la Municipalité, qui aurait alors l'obligation de répondre à nouveau, mais bien entendu sans contrainte. Une réponse municipale peut être accompagnée d'un projet de décision, mais sans nomination de commission. La seule nomination de commission dans un postulat se fait lors de son dépôt afin d'en déterminer la validité.

M. Rapini voit, sur le site internet du Canton, que lorsque l'on renvoie un postulat à la Municipalité elle est tenue de rendre un préavis ou un rapport, qu'elle peut accompagner d'un projet de décision pour l'étude duquel une commission est nommée. Dans le cas présent elle a répondu par une réponse qui s'assimile à un rapport, mais sans projet de décision.

Le Président revient sur la réponse au sujet de laquelle il faut à présent voter pour l'accepter ou non. Si elle ne l'est pas il sera tout à fait possible de revenir ensuite avec d'autres formulations. Il demande alors aux initiants s'ils sont d'accord avec la réponse municipale.

M. D. Bidlingmeyer fait lecture des conclusions de la Municipalité, qui selon lui font partie d'un projet concret et non plus seulement d'une réponse, projet qui demande la nomination d'une commission.

Le Président relève que le but d'un postulat est de demander l'avis de la Municipalité qui l'a ici donné en apportant une réponse. Il ne s'agit pas d'un projet de règlement ou d'un rapport sur un objet.

M. Dubuis demande si les initiants sont d'accord avec la réponse municipale, et si tel n'est pas le cas ils pourront revenir sous une autre forme pour un nouveau traitement municipal.

Le Président rappelle la présentation explicative élaborée par le Canton qui mentionne que seuls les préavis et les rapports donnent lieu à un renvoi en commission. Les réponses donnent un avis.

M. Rapini a relevé que la Municipalité devait avoir compris que son postulat voyait la piscine intégrée au futur gymnase; or sa proposition était autre et prévoyait de prendre en considération la construction d'une piscine à l'endroit où seront construits des bâtiments résidentiels, sur l'ensemble du secteur. Il demande des explications sur l'alternative mentionnée dans la réponse.

Mme Rod explique que la Municipalité a bien compris que le postulat ne se limitait pas au gymnase, mais pensait à l'ensemble du quartier. Cela serait en fait limité par les facteurs de mobilité qui seront difficiles, car ce nouveau site sera voué à accueillir le moins de véhicules motorisés possible. C'est une des données de ce nouveau plan d'affectation, qui est une contrainte forte. Une autre piste étudiée ne peut pas être dévoilée pour l'instant afin de ne pas faire capoter un futur projet qui concerne des parcelles privées.

Le Président fait remarquer que la réponse répond point par point à ce qui est demandé dans le postulat, ce que confirme M. Rapini.

M. Keller a une question de fond; en principe il y aura une piscine rénovée à Rolle prochainement, la décision sera bientôt actée. Il demande toutefois quels sont les besoins de la commune par rapport à une autre piscine; veut-on une nouvelle piscine, veut-on 2 piscines à Rolle sachant qu'il y a un projet à Perroy à l'horizon de 10-15 ans ? Quelle est la vision de la Municipalité sur ce besoin ?

Le Président clôt les débats et fait voter l'acceptation de la réponse municipale aux deux postulats. Le résultat du vote est que la réponse municipale est acceptée à la majorité.

8. Rapports de la CPUM et de la Cofin sur le PM 2021-2026 N° 65 – « Demande de crédit d'étude relatif à l'élaboration du plan d'affectation Val Ombré - La Harpe »

Mme Ulliel, rapportrice de la Cofin, lit les conclusions du rapport, identiques à celles du préavis municipal, puis M. Silvain lit les conclusions du rapport de la CPUM.

Le Président remarque que les conclusions des deux rapports ne sont pas semblables, que l'imputation du montant ne concerne pas le même compte et qu'il est demandé d'autoriser la Municipalité à rajouter cette dépense au budget 2026, budget déjà en cours.

M. Joly, puisque le rapport de la CPUM ne propose pas d'amendements et que les conclusions sont acceptées à l'unanimité des membres présents, propose de rester sur les conclusions du rapport de la Cofin puisque l'esprit des deux rapports est le même.

Le Président, qui est tout de même gêné par cette différence dans les conclusions, demande au rapporteur de la CPUM le pourquoi de cette différence.

Mme Ulliel relève que les conclusions n'étant pas les mêmes que celles du préavis, le rapport de la CPUM n'est pas valable et ne peut être accepté.

M. Rapini confirme que si des modifications doivent être apportées à un préavis il faut passer par des amendements et on ne peut ni changer ni reformuler. Dans le cas présent, on aurait pu modifier le montant par voie d'amendement mais pas davantage.

Le Président met donc en doute la validité du rapport de la CPUM.

Mme Rod relève le souci qu'il y a par rapport à la mention du budget 2026 puisqu'il devrait s'agir du budget 2027. Mais on peut considérer qu'il s'agit d'amendements et on peut voter sur ces amendements et passer à la suite.

Le Président est gêné par le fait que les amendements ne sont pas formellement mentionnés et demande aux membres de la CPUM quel est le cheminement ayant conduit à leurs conclusions.

Mme Ulliel pense que la CPUM, qui a à l'unanimité accepté les conclusions du rapport, pourrait retirer son rapport afin de que le Conseil statue sur celui de la Cofin uniquement.

Le Président se dit que cette commission a été tenue de rapporter et qu'il faut voter sur son rapport.

M. Joly a l'idée de mettre au vote le refus du rapport de la CPUM et de passer après au vote du rapport suivant.

Le Président adopte cette proposition et fera voter sur la prise en considération du rapport de la CPUM, ou pas, mais commence par ouvrir la discussion sur le fond du préavis.

M. Dubuis désire mettre en avant deux éléments, dont celui de la démarche participative sachant que les délais sont très serrés. Il pense qu'il est essentiel qu'une vraie démarche participative des habitants, locataires ou propriétaires ait lieu pour s'assurer que le projet puisse avancer rapidement. Le deuxième point est celui des mesures réglementaires pour favoriser le maintien des activités artisanales. Il est très important de maintenir de telles activités à Val-Ombre mais il n'a pas de réponse quant à la manière dont ce maintien pourrait être conçu. Il s'agit du futur équilibre du quartier.

Mme Rod assure que la Municipalité a bien pris note des vœux qui seront transmis au mandataire qui pourrait commencer à travailler sur ce projet dès la semaine qui suit. Quant à la démarche participative, qui était un point important du cahier des charges sur l'appel d'offres, elle a pesé lourd sur l'adjudication de ce mandat auprès du mandataire sélectionné ; ce n'est pas juste un souhait mais une volonté ferme qui sera prise en considération.

Le Président clôt la discussion et passe au vote sur le **rapport de la CPUM** dont le résultat est qu'il est **refusé** à la majorité, puis passe au vote sur le **rapport de la Cofin** dont le résultat est qu'il est **accepté** à la majorité. **Le préavis municipal est donc accepté à la majorité.**

Le Conseil communal de Rolle

- vu le préavis de la municipalité du 19 janvier 2026
- entendu le rapport de la CPUM et de la COFIN chargées d'étudier cet objet
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'adopter le présent préavis municipal 2021-2026 / N° 65 concernant la demande de crédit d'étude relative à l'élaboration du plan d'affectation « Val Ombré – La Harpe » ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 173'300.00 TTC pour le financement de ces travaux ;
3. d'autoriser la Municipalité à imputer cette somme sur le compte MCH2 79001.529016 « Etude élaboration du PA Val Ombré – La Harpe » ;

4. d'autoriser la Municipalité à emprunter ce montant en francs suisses auprès de l'établissement financier qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses.

Le **Préavis N° 65** est accepté à la majorité

Ainsi délibéré en séance le 5 mai 2026

9. Rapports de la Commission ad hoc et de la Cofin sur le PM 2021-2026 N° 67 –

«Demande de crédit d'étude relatif à la suppression de l'agitation dans le Port Ouest par forte bise».

Mme Ulliel, rapportrice de la Cofin, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis, également identiques à celles du rapport de la commission ad hoc qui ne sera donc pas lu.

Le Président ouvre alors la discussion.

M. Tschudin fait diffuser une vidéo de l'agitation dans le port ouest par forte bise, qui montre une forte vague qui agite les bateaux qui viennent toser sur le ponton flottant. Enormément d'investissements ont été consentis au port qui est magnifique et ce problème, qui survient peut-être 4 à 5 fois par année durant 2 heures au plus, détruit le matériel installé au port. Il est urgent de trouver une solution et de protéger les pontons en aluminium.

M. Paquet, qui trouve qu'il s'agit d'une malfaçon, s'étonne qu'il n'y ait pas une assurance qui prenne le cas en charge par le biais des constructeurs et de ceux qui ont construit le port.

La Syndique explique qu'il existait une assurance qui est actuellement échue, elle était valable pour les défauts durant 5 ans.

M. Dubuis appuie sur une phrase du rapport de la Cofin qui recommande un suivi particulièrement attentif des propositions du bureau d'ingénieurs et de leur implémentation, ceci surtout car ce sera le même bureau d'ingénieurs que celui ayant travaillé sur le projet initial. Cette phrase du rapport est capitale.

M. Paquet remarque qu'en 5 ans nul ne s'est rendu compte de cette problématique. On voit que les bateaux s'agitent énormément, que les navigateurs sont inquiets de leur bateau à cause des coups de vent, et personne ne s'est alarmé avant.

La Syndique a entendu des remarques de temps à autre, mais il n'y a jamais eu autant d'agitation dans ce port. Elle ne sait pas si c'est dû au fait d'avoir changé de chef du service technique, mais en tout cas quand le nouveau chef est arrivé après avoir travaillé pour les ports à St-Prex, il a dit qu'il fallait faire quelque chose sinon les infrastructures se détérioreraient très rapidement. Raison pour laquelle ce problème a été pris en main par la Municipalité qui a mandaté le même bureau d'ingénieurs, tout en lui signifiant qu'il avait une responsabilité dans le cadre de cette agitation. Ce même bureau a été choisi car ce port qui a coûté presque 15 millions, a vu son budget respecté au centime près, sans dépassement de devis, avec une bonne entente entre tous les intervenants, ingénieurs, constructeurs pour un bon déroulement des travaux et des délais. Il y a donc une confiance établie, ce qui n'empêche pas que leur responsabilité a été soulignée et qu'ils y ont été rendus attentifs.

Le port est magnifique, il est envié loin à la ronde, et ce problème d'agitation résiduelle est le seul problème qui s'est posé.

M. Schatzmann s'étonne tout de même que pour un port rénové en 2017, on découvre en 2026 que la bise s'y engouffre alors que c'est un phénomène assez connu... et que l'on doit revenir sur le sujet moins de 10 ans après son inauguration. Il aurait en outre apprécié un petit croquis inclus au rapport afin de favoriser une meilleure compréhension du problème.

M. Joly se rappelle qu'un croquis faisait partie du préavis. Effectivement le port qui a 10 ans est magnifique, envié, et a coûté très cher. Il préfère aujourd'hui se tourner vers l'avenir plutôt que vers le passé parce que si l'on veut attaquer pour des raisons d'assurances et de responsabilité cela coûtera également très cher et durera très longtemps. Il encourage à accepter le préavis pour préserver les infrastructures portuaires et les investissements déjà consentis pour aller de l'avant et profiter du port.

Le Président referme la discussion pour passer au vote qui montre que le préavis est **accepté à la majorité** (1 abstention).

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis de la municipalité du 25 février 2026
- Entendu le rapport de la Commission ad hoc et de la COFIN chargées d'étudier cet objet
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'adopter le présent préavis et d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 112'300.00 concernant les études pour la suppression de l'agitation dans le Port Ouest par forte bise ;
2. d'autoriser la Municipalité à imputer cette somme sur le compte 63101.529016 « Etude suppression de l'agitation au Port Ouest PM 67/21-26 » ;
3. d'autoriser la Municipalité à emprunter ce montant en francs suisses auprès de l'établissement financier qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses.

Le **Préavis N° 67** est accepté à la majorité

Ainsi délibéré en séance le 5 mai 2026

10. Rapport de la commission chargée d'examiner la réponse de la Municipalité au postulat D. Bidlingmeyer et Consorts – « Un plan d'action 2023-2026 pour des infrastructures permettant la pratique des activités physiques en extérieur et englobant toutes les tranches de la population ».

Mme Gaggio, rapportrice de la commission ad hoc, lit les conclusions et la décision de la commission, qui refuse la réponse de la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

M. D. Bidlingmeyer dit que la commission s'est contentée de savoir si les réponses concordaient avec les questions du postulat, avec pour conclusion que ce qui était proposé comme réponses n'était pas un plan d'action.

Pour cette raison, la proposition qu'il présente ce soir consiste à ce que la réponse municipale soit mise en pause pour un retour lors du prochain Conseil ou dans le prochain programme de législature ou au plus tard à la fin de l'année avec un véritable plan d'action. Il ne s'agit donc pas de voter ce soir mais d'attendre les compléments.

Mme Vollenweider accepte la proposition de pause afin de pouvoir en discuter avec la nouvelle municipalité en lien avec le futur plan de législature.

M. Joly estime que ce point étant à l'ordre du jour pour décision, il faut décider à présent.

M. D. Bidlingmeyer comprend tout à fait la position de son préopinant, mais au vu de la tendance qui se dégage du rapport de la commission, le vote serait probablement un refus et il faudrait par la suite demander un complément d'information. Sa vision est plus pragmatique, et d'ailleurs acceptée par la Municipalité, car il n'est pas certain qu'autrement on pourrait disposer de ces compléments d'information prochainement.

M. Dubuis confirme les propos de M. Joly, et puisque cet objet fait partie de l'ordre du jour il faut prendre une décision et accepter le rapport qui refuse la réponse municipale. Ainsi la proposition de M. D. Bidlingmeyer, acceptée par la Municipalité, pourra être implémentée de manière formelle.

Le Président, qui a pris contact avec le préfet, explique que si le rapport de la commission est accepté (donc refus de la réponse municipale), la Municipalité ne sera pas contrainte à revenir avec un autre projet, une autre réponse. Puisque l'on a besoin d'un plan d'action, la possibilité serait que le complément d'information proposé par M. D. Bidlingmeyer soit accepté et si la Municipalité revient réellement avec un plan d'action qui est la réponse au postulat, ce serait une réponse élégante ; ou alors on ne s'arrête pas là et un nouveau postulat est déposé au début de la nouvelle législature. Une autre option serait de déposer par écrit une interpellation durant les divers et propositions individuelles. La Municipalité y répondra, cela prendra du temps, mais de toute façon de manière non contraignante pour elle. La question qu'il se pose, au fond, est de savoir si la commission est légitime ou s'il faut plutôt voter oui ou non sur la réponse municipale elle-même.

M. D. Bidlingmeyer, réfléchit à la proposition de M. Joly, le Président étant bien entendu maître de la séance. Il pense, puisqu'il semble qu'une majorité du Conseil est d'accord d'attendre un complément d'information, que cette réponse pourrait être mise entre parenthèses et la séance pourrait se poursuivre.

M. Joly revient sur l'ordre du jour qui mentionne cette réponse sur laquelle il faut absolument voter, en l'acceptant ou la refusant. De toute façon un nouveau programme de législature paraîtra d'ici à la fin de l'année; il prendra certainement en compte aussi ce sujet-là et permettra d'aller de l'avant rapidement sans dépenser de l'énergie inutile sur des procédures et des compléments de réponses qui seront de toute façon apportés.

M. D. Bidlingmeyer se dit que la Municipalité pourrait retirer sa réponse afin d'en discuter lors d'un prochain Conseil.

Le Président trouve que cela rejoint un peu la teneur de la discussion qu'il a eue avec M. Fargeon, afin que la réponse soit complétée.

M. Keller estime qu'il faut avancer et voter sur la réponse, sans tenir compte du rapport de la commission qui n'aurait peut-être pas dû siéger. Il suffira de redéposer un nouveau postulat identique, mis à jour au niveau des dates, lors de la prochaine séance afin de le voter et certainement de l'accepter pour une réponse municipale à la fin de l'année dans le nouveau programme de législature.

A l'issue d'une interruption de séance de 5 minutes demandée par la Municipalité, la séance reprend.

M. D. Bidlingmeyer propose de voter la réponse de la Municipalité et de la refuser, afin qu'un nouveau postulat avec dates modifiées soit déposé lors du prochain Conseil.

Le Président clôt les débats et fait voter l'acceptation de la réponse municipale, réponse refusée à la majorité (1 abstention).

11. Postulat G. Troccoli & Consorts – « Pour la continuité du traitement des enjeux énergétiques au niveau communal ».

M. Troccoli est parti d'un constat simple; durant cette législature des démarches intéressantes ont été menées en matière d'énergie, notamment par le biais de la COMEDD, qui ont permis de sensibiliser et d'impliquer divers acteurs au niveau communal. A l'approche de la fin de la législature, il estime pertinent de prendre un moment pour tirer un bilan de ces expériences et de réfléchir à la manière d'assurer une continuité dans le traitement de ces enjeux. Il est important que le Conseil puisse disposer d'une vision claire et d'un cadre adapté pour les aborder. L'objectif du postulat est donc de demander un rapport permettant d'éclairer le Conseil sur ces questions afin que la prochaine législature puisse se positionner en connaissance de cause.

Le Président se pose la question de la recevabilité de ce postulat, et selon le règlement du Conseil, ce postulat est recevable.

Mme Rod confirme que la Municipalité ne voit aucun problème à tirer ce bilan, bilan qui était de toute manière déjà prévu avant la transmission aux futurs municipaux.

M. Keller est interrogé par le but du postulat sachant qu'un plan climat a déjà été mis en œuvre pour mettre en place des outils énergétiques pour la Commune. Il se demande vraiment quel est le but et s'il ne s'agit pas d'un double usage. Il lui aurait semblé simplement logique d'avoir un bilan et un retour sur les actions menées dans le cadre du plan climat.

M. Joly rappelle que la COMEDD est composée d'habitants et de conseillers communaux, et s'étonne que ce soit l'un de ses membres qui dépose un postulat pour faire le bilan de ses activités. Il pense qu'on devrait pouvoir retrouver des procès-verbaux et établir un bilan sur cette base. Il n'a pas le souvenir d'avoir souvent entendu parler de la COMEDD durant les séances du Conseil, ce qui est un peu malheureux, mais aujourd'hui ce sont des représentants de cette commission qui demandent à la Municipalité de revenir avec un bilan de la commission, ce qui lui paraît être plutôt malvenu. La COMEDD a bien sûr des réalisations à son actif mais néanmoins on n'a pas attendu cette commission pour faire des projets dans le domaine du développement durable. On dépense par exemple des millions pour un réseau thermique, certainement le plus gros économiseur de CO₂ de la Commune pour les années à venir. Mais regardons devant plutôt que derrière pour les projets qui pourront être concrétisés par la suite. La COMEDD est une commission consultative qui ne peut pas décider de ce que le Conseil et la Municipalité doivent faire. Il incite à refuser le postulat.

M. Troccoli s'étonne qu'il puisse y avoir un refus sur la demande d'un rapport qui a comme seul objectif celui de reconnaître ce qui a été fait. Il ne sait pas comment interpréter la prise de position de son préopinant.

M. Joly estime simple d'accepter ou de refuser un postulat, et encourage M. Troccoli à venir présenter le bilan de la COMEDD devant le Conseil, ce serait utile et intéressant d'avoir un retour par un membre de cette commission.

Mme Beck soutient le postulat car elle estime qu'au passage d'une législature à une autre, la traçabilité des actions effectuées et du bilan sont intéressants pour les autorités à venir. Elle prend aussi en compte l'avis de Mme Rod, Municipale concernée.

M. Rapini relève qu'une commission consultative est présidée par le-la municipal-e en charge du dossier qui lui paraît être l'interlocuteur-trice naturel-le pour tirer un bilan des activités. Mme Rod a une vision d'ensemble et sera l'interlocutrice naturelle et pertinente pour tirer un bilan.

Le Président referme la discussion pour passer au vote qui montre que **le postulat est accepté à la majorité**, par 23 oui, 12 non, 3 abstentions, pour prise en considération par la Municipalité.

12. Associations intercommunales : AIER – SIDERE – Conseil Régional Région Nyon
– Enfance et Jeunesse ENJEU – ORPC / **Commissions consultatives municipales :**
CODEV – COCISE – COMEDD.

AIER

SIDERE

Région Nyon – à l'ordre du jour du 17 juin 2026 plusieurs préavis. Demande de crédit de Fr. 66'000.- pour la création d'un aménagement mode doux de la RC 11 à Eysins, projet DISREN. Convention pour l'exploitation et le développement touristique du parc animalier de la Garenne. Projet d'accessibilité culturelle dans le district de Nyon, projet très intéressant pour trouver une structure pour aider les handicapés malvoyants ou malentendants afin qu'ils puissent participer à diverses activités culturelles. Pour ce projet, Région Nyon offrira un soutien administratif en espérant ensuite trouver une structure apte à gérer le projet de manière autonome. Demande de crédit de Fr. 466'774.- pour le financement de courses de bus expérimentales pour l'horaire 2027-2028, Rolle étant concernée par deux liaisons supplémentaires avec Gland le matin. Les comptes seront à approuver.

ENJEU – lors du dernier conseil d'ENJEU de mars 2026, 3 préavis ont été acceptés ; demande d'un crédit d'investissement de Fr. 350'000.- pour la réfection de la toiture du bâtiment A du Martinet ; la validation du nouveau règlement sur les transports scolaires ; demande de crédit de Fr. 19'945.- pour le changement des cuisinières à gaz de la salle d'économie familiale du bâtiment C du Martinet. Le Codir a présenté un état des lieux sur l'état de la piscine qui a permis de constater son état déplorable ; en juin le Codir présentera un préavis sur sa rénovation.

M. Keller relève, pour cette même séance, le dépôt d'un postulat faisant miroir au postulat déposé au Conseil communal de Rolle concernant la gestion des infrastructures sportives et la relation avec les associations, car il pose les mêmes questions que le postulat rollois. Il a été accepté, ce qui permet une réflexion sur les statuts qui seront en principe bientôt présentés, et permettra d'alimenter les débats sur le rôle d'ENJEU dans les infrastructures sportives, dans les associations. Des réponses devraient donc suivre, et le projet piscine est vraiment déjà en route, des commissions ont déjà rapporté.

COCISE – Mme Vollenweider explique que l'un des axes de travail du début d'année est la lutte contre la discrimination. L'intervention de la judoka Vanessa Mballa venue au centre Sésame a permis des discussions et des partages avec la jeunesse autour des discriminations, en encourageant la persévérance et la confiance en soi. Le 1^{er} mai a eu lieu une votation consultative organisée par une classe sur des thèmes tels que « la carte jeunesse » pour obtenir des rabais avec un vote de 109 pour et 23 contre, et « l'uniforme scolaire » dont l'idée principale est la discrimination et les regards portés entre jeunes.

13. Propositions individuelles et divers.

M. Cuendet pose 3 questions. Au port des Vernes, vers la petite plage on trouve au fond du lac des fûts en métal rouillé qui dépassent quand le lac est bas. Il demande une intervention pour les retirer afin qu'il n'y ait pas d'accident et que les pieds des enfants soient préservés.

Mme Ruchti remarque que c'est la première fois que ce point lui est rapporté, et bien entendu des mesures seront prises afin de garantir la sécurité des baigneurs.

M. Cuendet a remarqué que la poubelle qui se trouvait au coin de la rue du Temple et de la rue des Petites-Buttes a disparu. Il s'en est étonné et elle n'a toujours pas réapparu malgré son utilité en cet endroit stratégique au vu du nombre d'élèves et de passants qui transitent.

Mme Ruchti n'a pas d'informations à ce propos mais va lancer un avis de recherche.

M. Cuendet, au sujet des structures métalliques au Trois Sapins, qui y sont depuis très longtemps, se demande si elles ont une utilité, ou si alors elles ont été oubliées et pourraient être enlevées.

Mme Ruchti explique que ces barrières ont été mises en place pour assurer la conduction de l'eau en cas de très fortes intempéries. Les deux dernières années il y a eu des épisodes de très fortes précipitations soudaines qui ont engendré des débordements dans le secteur «Général Guisan». Il a été constaté que l'eau n'allait pas dans le torrent mais continuait sa course jusque dans le bâtiment des eaux et le bâtiment d'habitation de la SCHRE qui est en-dessous. Une étude est en cours pour évaluer les solutions à prendre de façon durable, et dans l'intervalle il y a ces guides d'eau, qui ne sont pas esthétiques mais sont efficaces.

M. D. Bidlingmeyer, suite aux situations vécues ce soir, dépose une interpellation soutenue par 5 conseillers au moins dont le titre est « Clarification des outils démocratiques à disposition du Conseil communal ». Il explique que depuis quelque temps plusieurs situations ont mis en évidence un certain flou quant aux outils démocratiques et institutionnels à disposition des membres du Conseil. Il n'est pas toujours clair pour l'ensemble des conseillers-ères dans quelles circonstances il convient d'utiliser une motion, un postulat, une interpellation, une simple question, un vœu ou une autre forme d'intervention prévue par notre règlement ou le droit cantonal. Ce manque de clarté peut conduire à des incompréhensions, à des débats de procédure, à une utilisation parfois hésitante des outils parlementaires. Ces instruments sont essentiels au bon fonctionnement démocratique du Conseil. Ils permettent aux membres d'exercer pleinement leur rôle de questionnement, de proposition et de relais auprès de la population. De ce contexte il lui semble utile qu'un temps d'information soit organisé lors de la prochaine séance ou dans un délai proche. Cette présentation pourrait être assurée par le préfet, un représentant de la préfecture ou du Canton compétent en matière de fonctionnement des conseils communaux vaudois. Cette intervention permettrait de clarifier les divers outils à disposition des membres du Conseil communal, les différences entre motions, postulats, interpellations, questions, vœux; les compétences respectives du Conseil, de la Municipalité, du Bureau du Conseil, de la préfecture; les suites possibles lorsqu'une réponse de la Municipalité ne satisfait pas une commission ou les membres du Conseil; les bonnes pratiques permettant d'utiliser ces outils de manière correcte, efficace et constructive. Cette interpellation demande donc à la Municipalité et au Bureau du Conseil, selon les compétences de chacun, s'il est possible d'organiser une telle présentation lors du prochain Conseil, même si le prochain Conseil n'est pas optimal, ou en marge de la séance d'assermentation, ou lors du premier Conseil de la législature.

L'objectif n'est pas de remettre en cause le fonctionnement actuel mais de renforcer la compréhension commune de nos institutions, de sécuriser nos pratiques et de permettre à chaque membre du Conseil d'exercer son mandat dans les meilleures conditions.

Le Président a la réponse car M. Tschudin a déjà pris de telles dispositions.

M. Tschudin informe qu'il a pu réserver la salle du Conseil à la date du 2 juin 2026 de manière à organiser une séance d'information destinée aux nouveaux membres sur le fonctionnement du Conseil communal. Il s'est approché de la préfecture et du Canton pour bénéficier de la présence d'une instance compétente, ce qui ne sera malheureusement pas possible en juin, mais qui pourra se faire en préséance en septembre ou en octobre.

Le Président demande à M. D. Bidlingmeyer si au vu de la réponse précédente, il désire tout de même maintenir son interpellation.

M. D. Bidlingmeyer préfère maintenir l'interpellation puisqu'il y sera de toute façon répondu prochainement, et remercie M. Tschudin de sa proactivité. Il revient ensuite sur le sujet de la piscine car le président de Rolle Natation a envoyé un courriel le vendredi précédent, courriel qui n'a pas pu être relevé par la secrétaire, et donc qui n'a pu être lu en début de séance. Il procède donc lui-même à la lecture de cette lettre.

Le Président propose de prendre acte et de transmettre cette lettre à la Municipalité pour ensuite obtenir des réponses.

M. Joly demande à qui cette lettre est adressée.

M. D. Bidlingmeyer répond qu'elle adressée au Président et aux membres du Conseil communal.

Le Président confirme que le Conseil en prend acte et qu'elle sera transmise à la Municipalité pour réponses. Il revient toutefois sur l'interpellation précédente à laquelle il faut formellement donner suite pour réponse par la Municipalité.

M. Joly comprend l'interpellation mais estime qu'il s'agit d'une compétence du Conseil; ce n'est pas à la Municipalité d'organiser la propre organisation du Conseil. Si on a besoin d'informations et autres, c'est aux conseillers de s'organiser, et delà découle l'intention de M. Tschudin qui a pris les devants.

Le Président opine et déclare qu'il ne s'agit pas d'une interpellation, c'est une idée lancée ou un vœu pour le Conseil.

M. D. Bidlingmeyer cite l'article 62 du règlement du Conseil « chaque membre du Conseil peut, par voie d'interpellation, demander à la municipalité une explication sur un fait de son administration ». Il estime que le Conseil fait partie de l'administration gérée par la Municipalité.

Le Président répond que non, le Conseil n'est pas géré par la Municipalité, et confirme qu'il ne s'agit que d'une question n'étant pas destinée à être transmise à la Municipalité.

Mme Gaggio a reçu des plaintes au sujet de la non-utilisation des poubelles aux abords du parking de la Prairie et près du terrain de foot du Martinet. En semaine dès la pause de midi, le terrain de foot synthétique est envahi de déchets et c'est également le cas au parking durant les week-ends. Comment faire pour améliorer l'éducation des utilisateurs du terrain et pourrait-on organiser une surveillance en soirée près du parking ? Dans le règlement communal au chapitre des déchets, il est mentionné qu'une amende de Fr. 200.- ou plus peut être prélevée lorsque les déchets sont jetés au sol. C'est une piste pour remplir les caisses de la Commune.

Mme Vollenweider remercie de l'information et des mesures seront prises, telle la pose de bâches avec des messages de prévention autour du terrain de foot, la diffusion de messages rappelant la propreté et les poubelles sur divers écrans à l'école. Chacun peut dénoncer quelqu'un, mais prendre les contrevenants sur le fait est toujours difficile.

Mme Renschler évoque le sujet des vélos en libre-service qui se trouvent sur le parking du tennis. Ils sont stationnés sur une place de parking, et lors de leur retour sont parfois simplement laissés sur le trottoir. La situation n'est pas claire, les vélos peuvent tomber sur le trottoir ou la chaussée et ainsi causer des accidents. Quel est le projet par rapport à ces vélos?

Mme Rod est ravie que ces vélos soient à nouveau disponibles à Rolle et déjà bien utilisés. Avec le nouvel exploitant le nombre de stations sera étendu sur l'entier du territoire de la région de Nyon, ce qui pourra favoriser un report modal. Le début est effectivement un peu chaotique et remarqué par la Municipalité, il en a été discuté au sein de la région et avec le fournisseur de service. A savoir que les vélos sont géolocalisés à 30 cm près, avec une zone dans laquelle ils peuvent être déposés; s'ils sont déposés ailleurs les utilisateurs sont en infraction et amendés. Les mauvais comportements d'utilisateurs devraient ainsi cesser. L'évolution de ce service de location sera suivie en espérant que ce sera positif et pourra perdurer dans toute la région, voire au-delà puisque le Grand-Genève lance un appel d'offres pour sélectionner son système de vélos en libre-service qui pourrait être le même que celui de la région.

Mme Renschler n'est toujours pas au clair sur l'emplacement de ces vélos qui parfois encombrent le trottoir et qui parfois ne peuvent pas disposer de leur place de parking si un véhicule s'y trouve.

Mme Rod convient que sur cette place la peinture n'a pas encore été refaite à la bonne couleur et peut être confondue avec une place de stationnement, ce qui ne sera plus le cas après peinture.

M. Rapini revient sur le point 5 des communications municipales, à savoir le bouclier fiscal à Rolle. Il a été abasourdi en découvrant les montants qui ont échappé à la bourse communale, et très peu d'informations figurent sur le communiqué; est-ce ce que sont les seules informations reçues de la part du Canton et y a-t-il une procédure qui sera lancée au niveau individuel de la part de la Commune ou par le biais d'associations de communes pour récupérer une partie ou l'entier de ces montants ?

La Syndique relève que ce bouclier fiscal a beaucoup fait parler de lui dans les journaux et 23 communes ont interpellé le Canton afin de savoir quelle somme chaque commune a finalement perdu à cause de ce bouclier fiscal mal appliqué durant 13 ans. Le Canton a été interpellé en avril et vient d'envoyer une lettre qui explique qu'il n'est pas possible de chiffrer la perte de chaque commune.

La seule information est celle de la moyenne qui a été calculée à 38.54, donc 39 contribuables ayant profité du manquement cantonal, pour une somme totale de 7,5 mios. On n'en sait pas plus pour l'instant. Il y aura en mai une rencontre du comité de pilotage comprenant les syndics des communes de Pully, Crans, Mies, Rolle qui a déjà discuté du recours contre la facture sociale, qui a d'ailleurs été perdu. Les montants que la commune a reçus lui semblent trop peu importants, et selon un classement la commune est en onzième position par rapport à ce qu'elle a reçu. Une lettre sera renvoyée pour demander des explications plus fournies; elle espère pouvoir transmettre plus d'informations au Conseil de juin. La perte évoquée va de 500 mios à 1 milliard, mais en fait on n'en sait rien du tout. Il semble qu'au final ce soit le Canton qui ait le plus perdu mais il est à l'origine de l'erreur.

De plus la commune a fait recours contre les intérêts moratoires de la facture sociale, intérêts que le Canton exige ne voulant pas revenir en arrière.

Mme Ulliel se dit qu'au regard du nombre croissant d'interpellations, de postulats déposés durant la législature, au vu des délais importants que prennent les réponses de la Municipalité, il lui apparaît pertinent que le Bureau du Conseil instaure à chaque séance un point de suivi relatif au dépôt des postulats et autres ainsi qu'aux délais restant pour y répondre. Une telle mesure permettrait de renforcer la transparence et d'assurer un meilleur pilotage des objets en cours et de garantir le respect des délais tout en offrant au Conseil une vision claire et régulière de l'état d'avancement des demandes adressées à la Municipalité.

Le Président précise qu'un tableau complet des motions, postulats, interpellations existe ; il est disponible pour les conseillers sur l'intranet du site internet communal. Il demande aux dépositaires de ces documents de préciser un délai, s'ils le veulent, sachant que de toute façon la Municipalité doit répondre dans le délai d'une année.

Mme Beck a été déçue de constater que le préavis municipal relatif au parcage en ville n'était pas à l'ordre du jour. Elle espère le lire avec les documents de la dernière séance de juin. Pour le Port des Vernes, elle attend également une réponse au mois de juin.

La Syndique informe qu'une étude complémentaire a été demandée. Le président de l'AIER a été récemment reçu car une conduite de la STEP arrivait à ce port, et en discutant avec lui il a été constaté qu'une étude manquait. Des carottages supplémentaires ont été demandés, le travail peut être fait mais il faut s'assurer qu'il n'y aura pas de reflux car en fin de compte le tuyau de la STEP n'arrive pas au milieu du lac, mais pas très loin de l'enrochement. Un devis a été reçu ce jour et il faut en discuter avec l'AIER.

Mme Beck remercie Mme Ruchti pour les mesures déjà prises à la Promenade John Berney. Elle en profite pour demander, après avoir constaté que les travaux en cours pour le bâtiment de la plage à la plage de Perroy sont en cours et que le parking est presque inaccessible, si la Municipalité sait quand ces travaux seront terminés car elle craint que cet été il y ait un report des utilisateurs de la plage de Perroy qui ne pourront pas parquer, sur la plage de Rolle et ses infrastructures.

Mme Ruchti sait que les travaux devraient être terminés pour la belle saison, mais va se renseigner auprès de la Municipalité de Perroy.

M. Keller veut rappeler qu'un conseil intercommunal d'ENJEU aura lieu le 10 juin et qu'il sera très important que tous les membres rollois y participent puisqu'il faudra voter sur le thème de la piscine qui devra être soutenue par tous les membres rollois. Dans ce cadre, si la rénovation est acceptée, elle sera financée par l'entier des communes membres d'ENJEU.

Le Président donne rendez-vous aux conseillers pour la séance d'assermentation du 15 juin, et le 16 juin pour la dernière séance de la législature. La séance est close à 22h37.

Au nom du Conseil communal

Claude Bidlingmeyer
Président

Violaine CHERPILLOD
Secrétaire